



## ANNEXE 6

---

### Objet : Règles de port des tenues de présentation et de jeu

#### INTRODUCTION

---

La Fédération Française de Badminton a signé un contrat de partenariat avec la société Lacoste et le CNOSF portant sur la fourniture des tenues de présentation fédérales jusqu'au 31 décembre 2020.

Jusqu'à cette date, Lacoste est donc le partenaire officiel de la FFBaD.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Fédération Française de Badminton a signé un contrat de partenariat avec la société YONEX portant sur la fourniture des tenues fédérales en compétition par équipes ainsi qu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo hors tenue de présentation.

La présente annexe vient préciser les modalités de port de ces tenues.

#### DUREE

---

Le partenariat est conclu pour l'olympiade. Il pourra être reconduit

#### DOTATIONS

---

Chaque joueur sélectionné en Équipe de France recevra un pack comprenant plusieurs tenues vestimentaires.

Il recevra ce pack lors de sa première sélection de l'année.

Cette dotation sera nominative et annuelle.

#### MODALITE DE PORT DES TENUES

---

Dans le cadre d'une sélection sur une compétition par équipes, le port du survêtement Lacoste bleu marine est obligatoire jusqu'au 31 décembre 2020:

- Lors des conférences de presse, points presse et interviews (hors zone mixte)
- Sur les podiums et cérémonies protocolaires (présentation, clôture ...)
- Dans la salle en dehors des temps de jeu.

Après cette date, les mêmes modalités s'appliquent avec les tenues Yonex.

Les équipementiers fédéraux sont à privilégier (en fonction de la température)

- Lors des repas cérémonies et soirées officielles,

Plus généralement le port des tenues Yonex est obligatoire durant toute la durée de la compétition par équipes et de sa préparation (stage, entraînement et compétition).

**Le port de la tenue fédérale sur les podiums est obligatoire dans les compétitions par équipes.**

Dans le cadre d'une participation aux compétitions internationales de référence individuelles sauf Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'aux tournois internationaux, le port des équipements fournis par votre équipementier personnel est obligatoire.